



**RÉFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS  
DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE  
L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
*EN VUE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2025***

*Adopté en Bureau le 12 septembre 2024*

-----

## Commission « Vivre ensemble »

*Culture, enseignement et éducation artistiques, arts, littérature, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel*

La Région a fait le choix d'organiser son soutien aux opérateurs culturels de La Réunion à travers un dispositif comportant 5 Schémas, dont 3 opérationnels<sup>1</sup>. La mise en œuvre de ce dispositif souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements qui mettent en péril la mise en œuvre des projets, jusqu'à parfois l'existence même de ces opérateurs.

**Ci-après le calendrier de gestion des dossiers de subventions actuellement en vigueur :**

- **15 octobre 2023** : Ouverture de la campagne des demandes de subvention de la Région
- **30 novembre 2023** : date limite de dépôt des dossiers complets - version papier – La généralisation de la dématérialisation devrait être mise en œuvre dans tous les secteurs, ce qui faciliterait les transmissions et éviterait la perte de dossiers.
- **21 août 2024** : à ce jour, la majorité des associations culturelles (hors les Structures conventionnées et les Salles) n'ont toujours pas reçu de notification de la décision de la collectivité

Au-delà des problèmes susmentionnés, il est à noter qu'il peut s'écouler encore un délai minimum de 2 mois, voire bien plus (l'année suivante), entre la notification d'une réponse positive et le versement de la subvention.

### **Les conséquences :**

- Une période blanche d'actions culturelles à La Réunion correspondant au 1<sup>er</sup> semestre et une paralysie de la programmation, (la journée du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes ne peut donc être célébrée comme il conviendrait),
- Un engorgement de programmation au 2<sup>ème</sup> semestre,
- Une déperdition de l'aide publique en agios bancaires,
- Une mise en danger de l'ensemble des acteurs culturels, les artistes, les acteurs les opérateurs,
- Une entrave au développement des projets culturels.

La commission suggère à la collectivité de s'inspirer des modalités de gestion des dossiers de demandes de subvention des services de l'État.

### **Elle propose notamment de :**

- **mettre en place des conventionnements pluriannuels** (dispositifs Jospin), soit une avance de trésorerie aux associations sur la base de 1/12<sup>ème</sup> du budget précédent. Cette modalité de gestion réduirait ces risques. Par ailleurs, il serait souhaitable que les opérateurs culturels soient informés du calendrier des réunions de prise de décision de la collectivité ;

---

<sup>1</sup> Les Schémas :

- Schéma régional du spectacle vivant ;
- Schéma régional de l'enseignement artistique
- Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise.

Schémas en cours : Schéma d'orientation et de développement des arts visuels, Le Sodavi – Schéma régional du patrimoine culturel pour la sauvegarde, transmission et valorisation (Lancement de la réflexion sur son élaboration, prévu en 2024).

- **d'initier un dispositif d'accompagnement** pour le montage des dossiers émergeant aux fonds européens et également de **prévoir une avance de trésorerie pour la mise en œuvre de ces projets ;**
- **de mettre en place des dispositions qui définissent le fonctionnement des financements européens, à savoir le versement de l'aide accordée qui n'intervient qu'à l'issue de la réalisation complète de l'opération, parfois bien après, jusqu'à une année et demi, ne permettent pas aux petites et moyennes structures de les solliciter.**

## Commission « Égalité des chances »

*Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale*

À la suite de l'avis de la commission « Égalité des chances » sur le bilan d'activité et le compte administratif du Conseil régional pour l'exercice 2023, un ensemble de préconisations sont formulées dans la perspective de la rédaction des orientations budgétaires 2025 de la collectivité.

Ces préconisations portent sur :

- l'accompagnement des lycéens pour favoriser leur réussite ;
- la mise en œuvre d'une politique efficiente et efficace en matière de formation professionnelle ;
- l'apprentissage de la langue régionale dans le cadre d'un bilinguisme apaisé ;
- l'enseignement supérieur et la recherche.

### **1 – L'accompagnement des lycéens pour favoriser leur réussite**

La commission salue la mise en œuvre du dispositif « Ékip aou » en faveur des lycéens professionnels, mesure préconisée l'année dernière et effective dès cette rentrée.

C'est donc dans l'attente d'une réactivité similaire que la commission interpelle le Conseil régional sur la nécessité :

- de procéder à la rénovation du bâti scolaire notamment des internats ;
- d'engager des modalités nouvelles d'hébergement des lycéens ;
- de proposer des solutions autres que la climatisation des bâtiments scolaires.

S'agissant de la rénovation du bâti scolaire, la commission insiste pour que le Conseil régional rénove, quand cela est possible, ou agrandisse les internats des lycées. En effet, de nombreuses familles de lycéens pré ou post baccalauréat sont actuellement dans l'attente de solutions d'hébergement pour leurs enfants. Dans certains lycées, le nombre de place d'internat est trop limité et il est plus que nécessaire de les augmenter soit en rénovant des infrastructures existantes ou en construisant des nouvelles.

Par ailleurs, la commission suggère à la collectivité de réfléchir également à de nouvelles modalités pour l'hébergement des lycéens en développant des « accueils intergénérationnels » par des familles et/ou des personnes âgées qui, en raison du départ de leurs enfants, peuvent avoir une offre d'hébergement pour des jeunes.

De plus, vu que le logement étudiant est également en crise, il conviendrait que le Conseil régional fasse réellement cas de ces possibilités d'hébergement et développe un dispositif d'accès à l'hébergement au sein des familles / ménages tant pour les lycéens que pour les étudiants.

En ce qui concerne la proposition de solutions autres que la climatisation, la commission insiste pour que la rénovation du bâti scolaire dans les lycées prenne en considération l'ensemble des nouvelles normes, se fasse dans le respect maximal des règles environnementales. Plus particulièrement, la commission est favorable à la généralisation de l'installation des brasseurs d'air, à l'instar de ce qui se fait chez les particuliers, dans les classes en veillant que les déplacements d'air sont à minima de 5 m/s.

Sur le plan pédagogique, face à une réforme qui réduit le temps de formation des lycéens professionnels (1 mois de moins), la commission estime que le Conseil régional en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pourrait, dans le cadre d'une expérimentation concertée avec l'Académie, proposer des solutions pour que ce mois en moins soit comblé et que les lycéens demeurent toujours dans une phase d'acquisition tant de connaissances que de compétences.

La commission considère également que le Conseil régional est bien placé pour discuter avec le Rectorat du temps nécessaire pour bien évaluer les impacts d'une telle réforme.

Enfin, pour ce qui est de la mobilité des lycéens dans le cadre de projets de classes et/ou d'établissements, la commission insiste auprès de la collectivité pour qu'elle apporte une aide de base à tous les élèves. Cette aide pourrait être augmentée pour les élèves issus de familles modestes sur la base de justificatifs sociaux.

## **2 – La mise en œuvre d'une politique efficiente et efficace en matière de formation professionnelle**

La commission souhaiterait, au sortir des prochaines assises de la formation professionnelle :

- avoir une évaluation qualitative des dispositifs dédiés à la formation professionnelle au niveau régional ;
- voir émerger des réflexions, puis des actions au service des principaux intéressés, à savoir le public formé, vu que les dispositifs en vigueur sont dans l'ensemble très bien adaptés aux organismes de formation et à leur fonctionnement ;
- disposer d'indicateurs pertinents sur l'intégration professionnelle des formés au-delà d'une sortie positive dans le cadre d'un contrat aidé ;
- pouvoir analyser des mesures d'impact avec des statistiques sur les retombées positives et effectives en terme d'emploi et d'employabilité, sur les cohortes et leurs suivis avec le CEREQ par exemple ;
- bénéficier de données et d'analyses qui dépassent celles des budgets consommés et qui évaluent qualitativement les formations reçues par les jeunes (niveau à l'entrée, niveau à la sortie, qualité de la formation, des formateurs, innovation pédagogique...)

Enfin, la commission se dit favorable à une expérimentation en matière de formation professionnelle sur la base d'un « up down » issu des acteurs et du public et non des institutions porteuses de politique publique. Cette expérimentation devra être suivie et évaluée « anté, in itinéré et post » de ladite expérimentation.

## **3 – L'apprentissage de la langue régionale dans le cadre d'un bilinguisme apaisé**

Sur ce point, la commission reprend ci-après, et à l'identique, sa préconisation formulée pour les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

À La Réunion, la langue créole est la langue vernaculaire parlée par la majorité des élèves. Plus de 80% sont en effet créolophones, parfois en bilinguisme maîtrisé avec le français, parfois en mélange avec celui-ci ou parfois en exclusivité. La majorité des élèves arrivent ainsi à l'école avec un double bain langagier, créole et français, et ont à leur disposition au minimum deux langues, à des degrés de maîtrise et d'usage effectif différents. De fait et suivant les indications européennes, les enfants sont bilingues même s'il s'agit le plus souvent d'un bilinguisme soustractif<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Défini comme à « une situation où l'enfant a pu développer sa seconde langue au détriment de son acquis en langue maternelle et qui peut entraîner des désavantages sur le plan du développement cognitif ; cet état se retrouve lorsque l'entourage dévalorise la langue maternelle de l'enfant par rapport à une langue dominante, socialement plus prestigieuse. » selon J.F. Hamers / M. Blanc, *Bilingualité et bilinguisme* – 31 octobre 1990.

En tout état de cause, le créole représente une ressource langagière à prendre en compte dans l'enseignement. Il est en effet unanimement admis par les linguistes qu' « un enseignement qui s'appuie sur la langue créole des élèves permet un meilleur transfert de compétence et une plus grande assimilation des savoirs »<sup>3</sup>.

Aussi, un premier chemin qui nous semble important d'emprunter est celui de l'instauration, dans l'espace public, de représentations positives de la langue et la culture réunionnaises. L'école étant le reflet de la société, les représentations négatives liées à la langue vivante régionale (LVR), majoritaires dans le débat public (mais également dans l'espace privé), se retrouvent en milieu scolaire. Or, continuer à considérer la culture de l'apprenant comme un frein plutôt qu'une richesse, n'est pas synonyme de réussite pour les élèves. Afin de montrer les bienfaits d'un bilinguisme équilibré, la commission « Égalité des chances » a travaillé sur un projet de capitalisation d'expériences bilingues, sous forme d'entretiens.

Dans le prolongement de cette capitalisation d'expériences et en prenant en compte les préconisations des personnes interrogées en faveur d'un réel bilinguisme apaisé, la commission soutient entre autres la proposition de **la création d'un organisme public de la langue et de la culture réunionnais** qui pourrait répondre de manière pragmatique aux enjeux sociétaux de vivre ensemble, dans un monde qui ne peut pas se développer équitablement sans le respect des langues en présence, dans l'espace public et privé, à La Réunion. Sa création permettrait de gérer de manière concertée la politique linguistique du territoire dans les domaines de la langue, de l'éducation, de la culture ou du patrimoine.

En outre, dans le cadre de la mise en place d'une politique linguistique régionale qu'elle appelle de ses vœux, elle incite la collectivité à **élaborer une convention partenariale Académie de La Réunion – Région pour développer l'apprentissage de la langue régionale** notamment dans le second degré, comme l'y invite la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion dite loi Molac qui conforte l'enseignement des langues régionales tout au long du parcours scolaire de l'élève.

Dans le prolongement de ce texte de loi, la circulaire relative à l'enseignement de la LVR<sup>4</sup> précise en effet que les « Académies et collectivités territoriales sont invitées à formaliser dans des conventions les modalités de leur coopération pour développer et encourager l'apprentissage des langues et cultures régionales. De même, là où existent des offices publics de langue régionale, ceux-ci sont étroitement associés, notamment à travers ces conventions, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique des langues régionales. Les conventions veillent à respecter les orientations de la politique nationale et s'appuient sur les travaux et recommandations du conseil supérieur des langues. Dans ce cadre, l'implication des collectivités peut prendre des modalités très diverses, comme :

- la prise en charge d'intervenants extérieurs dans les écoles sur le temps scolaire ;
- l'aide au développement de projets et l'offre de ressources pédagogiques ;
- la mise en œuvre d'actions culturelles péri- ou extra- scolaires ;
- la diffusion d'informations auprès des parents et des élèves ;
- l'évaluation et l'analyse de la demande d'apprentissage des langues et cultures régionales de la part des élèves et des familles. »

Enfin, elle complète celle-ci en demandant au Conseil régional d'assumer son rôle de chef de filat en matière de politique linguistique régionale, en accélérant la mise en œuvre du pacte linguistique signé par la collectivité régionale, le Conseil départemental, l'Association des maires et la DAC-R.

---

<sup>3</sup> Rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'enseignement dans les Outre-mer dans les territoires en dépression démographique – 2021.

<sup>4</sup> Circulaire LVR MENE2136384C – décembre 2021 - Langues et cultures régionales.

Suite à cette signature, la commission s'attend à davantage de précision sur l'investissement du Conseil régional dans le développement et la mise en œuvre de ce pacte linguistique.

Aussi, pour une mise en œuvre rapide, il convient que la collectivité régionale assure le portage de ce pacte linguistique en terme budgétaire, de ressources humaines et de définition de feuille de route avec des actions prioritaires, dont la création **d'un institut public du créole réunionnais** (organisme précité l'année dernière)<sup>5</sup>. Favorable à sa création, la commission soutient fortement cet institut et encourage la collectivité à sa mise en œuvre rapide.

Pour conclure, la commission s'interroge sur l'absence de convention entre l'Académie de La Réunion et la Région Réunion dans la déclinaison de ce pacte.

#### **4 – L'enseignement supérieur et la recherche**

Pour l'exercice à venir, la commission insiste sur la nécessité pour le Conseil régional :

- de poursuivre son soutien à la structuration de la filière santé ;
- d'accorder une attention particulière sur les contenus et les modalités d'accompagnement des contrats de moyens et performances accordés aux organismes de recherche ;
- d'inciter plus encore les organismes de recherche à travailler sur des sujets ayant des retombées sur le territoire et pour la population ;
- de motiver les organismes de recherche à diffuser les résultats de leurs recherche ;
- de participer activement à la mise en place, dès 2025, de la Maison des sciences de l'Homme de l'océan Indien.

---

<sup>5</sup> Source pacte linguistique. Après une étude préalable à l'initiative de la direction des affaires culturelles (DAC) de La Réunion, un Institut du créole réunionnais sera créé. Cet institut est destiné à devenir un lieu de création, d'innovation et de culture, de recherche et de développement du corpus du créole réunionnais (équipement de la langue), un lieu d'éducation populaire en matière de langue afin de transmettre, faire vivre et renforcer le créole réunionnais dans la vie sociale.

## Commission « Cohésion sociale »

*Éducation populaire, sport, socio-éducatif, animation, relations internationales et coopération régionale*

À travers cette démarche qui ne comporte aucun caractère d'exhaustivité et dans la perspective des futures orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2025, la commission souhaite formuler à son attention un certain nombre de préconisations, pistes d'action établies à partir de ses travaux (saisines, séminaires, colloques, études...) et qu'elle souhaiterait voir, à terme, prises en compte dans le programme d'action régionale.

### 1 – Secteur associatif

En préambule, la commission souhaite réitérer sa conviction liée à la nécessité de disposer sur notre territoire d'un tissu associatif solide et structuré. La contribution majeure de ce dernier à la résilience mise en place lors de la crise sanitaire de 2020 en est notamment un exemple emblématique. Au-delà de cette crise exceptionnelle, le contexte économique et social local dans lequel 36 % des Réunionnais (plus de 319 000 personnes) vivent sous le seuil de pauvreté<sup>6</sup>, rend ce maillage entre les institutions et les acteurs associatifs indispensable, de par la nécessité de disposer de relais de l'action publique au plus près du terrain. La notion de proximité auprès des bénéficiaires devient un paramètre essentiel dans l'efficacité des dispositifs en matière de cohésion sociale dont ceux relatifs à la prise en compte des publics en difficulté (lutte contre les discriminations, lutte contre la précarité, insertion...).

Aussi, la commission souhaite que l'accompagnement des associations locales par la collectivité régionale prenne en compte cette réalité et soit véritablement à la hauteur des enjeux.

En effet, pour la commission il paraît difficilement concevable qu'à ce jour le financement par les partenaires publics du fonctionnement des associations reste encore une problématique récurrente, bien que leurs actions revêtent une dimension d'intérêt général et que leur utilité sociale soit unanimement reconnue.

L'action associative ne peut plus être perçue uniquement qu'à travers le prisme du bénévolat. Un changement de paradigme doit s'opérer au niveau des partenaires institutionnels. La professionnalisation réclamée dans ce domaine par les pouvoirs publics eux-mêmes, implique pour les associations le recours à un minimum de fonctions administratives clés (secrétariat, comptabilité...) dont le financement ne peut être assuré exclusivement par leurs fonds propres.

À ce titre, la commission estime qu'il est **nécessaire de considérer l'emploi dans le secteur non marchand comme un enjeu prioritaire**, notamment au regard du taux de demandeurs d'emploi au niveau local.

Sur ce sujet, la commission souhaite d'ailleurs attirer l'attention de la collectivité sur la disparition en ce début d'année de la structure GESARUN (Groupement d'employeurs sport et animation Réunion) suite à sa liquidation judiciaire. Cette dernière apportait à de nombreuses associations un accompagnement administratif et financier essentiel (mise à disposition de personnel administratif ou technique, gestion de la ressource humaine, bulletins de salaire, déclarations sociales et fiscales...). La disparition du paysage associatif de cet acteur s'est traduite par de nombreux licenciements ainsi qu'une fragilisation de plusieurs emplois et prive ainsi les associations d'un outil important au service de la gestion.

<sup>6</sup> Insee flash Réunion • n° 268 • paru le 22/02/2024

Aussi, afin de permettre d'inscrire sereinement l'action associative sur le moyen et le long-terme, la commission souhaite, en accord avec les principes de la « Charte des engagements réciproques de La Réunion » signée le 21 décembre 2017 et dans le cadre des relations État-collectivités-associations, **la généralisation par la collectivité des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) à dimension bilatérale ou multi-partenariale.**

Si la commission est bien consciente des incertitudes et contraintes budgétaires avec lesquelles la collectivité doit composer, elle considère néanmoins qu'**une fragilisation du tissu associatif, clé de voûte de la cohésion sociale au niveau local, engendrerait des conséquences bien plus lourdes sur le plan économique, social et sociétal.**

Dans cette perspective de consolidation du secteur associatif, la commission encourage la collectivité à poursuivre ses travaux annoncés dans les orientations budgétaires 2024 et liés à l'accompagnement de la structuration des associations.

La commission partage cette approche dans la mesure où elle encourageait dans ses récents avis **la mise en œuvre d'une politique de soutien à la structuration et à la coordination des acteurs de l'accompagnement associatif** (centres de ressources...), avec des moyens afférents fléchés pour l'aide à la consolidation des données de veille et d'évaluation, l'animation, la formation et la dotation aux outils numériques (inclusion numérique).

Sur un plan opérationnel et dans un souci de cohérence, la commission suggère qu'un rapprochement puisse s'effectuer entre les services de la Région et le Mouvement associatif de La Réunion (MAR), porteur **du dispositif « Guid'Asso »** avec l'État.

## **2 – Secteur sportif**

### Gouvernance du sport : Conférence régionale du sport

La Conférence régionale du sport a été installée localement le 30 octobre 2023. En termes de démocratie participative et de processus décisionnel associant le mouvement sportif, cet outil était très attendu.

Cette installation est suivie actuellement d'une phase de diagnostic territorial approfondi qui devrait permettre d'identifier les points forts et d'éventuelles carences en matière de sport sur le territoire. Des carences qui pourront donner lieu à des mesures correctives prioritaires dans le cadre du Projet sportif territorial (PST). Ce dernier a vocation à être construit avec l'ensemble des acteurs, tous fédérés autour de priorités partagées pour le développement du sport à La Réunion.

Dans cette optique, **la commission souhaiterait que la collectivité puisse exposer dans ses futures orientations comment elle se propose d'inscrire la politique sportive régionale au sein de ce PST, notamment en ce qui concerne la thématique du haut-niveau et du développement de la pratique sportive.**

### Contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues et les comités sportifs

Prévus initialement en 2023, la mise en place de ces contrats d'objectifs pluriannuels a été reportée à 2024. Il apparaît qu'à ce jour, bien que les versements d'acomptes aient été réalisés au profit des structures du mouvement sportif, la mise en place de ces contrats n'est toujours pas effective et donne lieu à la place à la signature de conventions annuelles sur avance qui se rajoutent aux différentes contraintes administratives. **La commission préconise la signature de ces contrats dans les meilleurs délais.**

### Institut régional du sport de l'océan Indien (IRSOI)

À travers l'IRSOI, la Région avait exprimé le souhait de renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien et dans le monde dans le domaine sportif, en formant des sportifs de haut niveau, en structurant une filière de formation des cadres et en valorisant la destination Réunion en matière de tourisme sportif.

À travers les bilans d'activité de la collectivité régionale pour les deux derniers exercices (2022 et 2023) la commission n'a pu identifier d'éléments de bilan spécifiques relatifs à la mise en œuvre de ce projet. **Dans le cadre des prochaines orientations budgétaires de la collectivité et dans un souci de transparence, la commission exprime le souhait de disposer d'un point d'étape sur le fonctionnement de cet institut.**

### Équipements sportifs

#### *- Plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs*

La collectivité avait exprimé dans ses orientations budgétaires pour 2023 « le souhait d'impulser un plan de rattrapage des équipements dans le cadre d'un Pacte réunionnais territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués ».

La commission note que ce souhait de la collectivité correspond d'ailleurs au titre de l'excellence culturelle et sportive régionale, à une des mesures phares du projet de mandature 2021-2028<sup>7</sup> qui se décline comme suit : « poursuivre la politique d'équipements culturels et sportifs de proximité en lien avec les communes. Co-financer un plan de rattrapage sur tout le territoire en matière d'aménagement, d'équipement et d'infrastructures sportives, accessibles à tous, en club ou individuellement, y compris en sport adapté, dans le cadre du Pacte réunionnais territorial ».

**Au regard de l'importance des besoins en matière d'équipements sportifs sur le territoire, la commission souhaite que les futures orientations budgétaires soient l'occasion de décliner concrètement cette volonté régionale.**

De même, la Conférence régionale du sport, étant désormais installée, il serait pertinent pour la commission que la Région puisse mobiliser les crédits dédiés afin d'optimiser les programmes d'investissement de l'Europe (FEDER), de l'Agence nationale du sport (plan 5000 équipements de proximité), de l'État (FEI<sup>8</sup>), et du Conseil départemental (PST<sup>9</sup>).

#### *- Réhabilitation – extension du CREPS*

Au regard de l'important retard accumulé sur ce dossier, la commission ne peut que réitérer la nécessité pour la collectivité de **prendre toutes les dispositions nécessaires afin de démarrer la phase des travaux le plus rapidement possible.**

### Mobilité des sportifs

La commission prend note à ce jour avec regret de la **liquidation judiciaire de l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE)**, outil au service de la mobilité des associations sportives et socio-éducatives depuis 1971. L'Office comptait entre autres comme adhérents la totalité des ligues et comités sportifs locaux. Au-delà de ses missions liées à la gestion de la billetterie aérienne pour le compte de ses adhérents, l'Office permettait l'octroi d'aides et la prise en charge de déplacements vers l'Hexagone pour la participation aux tournois, championnats, compétitions ainsi qu'aux réunions statutaires (assemblée générale, conseil d'administration...).

Il va sans dire que la disparition de cette structure, dans une quasi indifférence générale, sans qu'une véritable solution de remplacement soit proposée et à un moment où l'augmentation conséquente du prix des billets d'avion ces dernières années alourdit de plus en plus les charges liées à la mobilité, ne sera pas sans conséquences financières sur les déplacements et les budgets des structures sportives et socio-éducatives locales.

Aussi, la commission encourage la collectivité à véritablement prendre l'initiative sur cette problématique, en concertation avec les autres partenaires.

---

<sup>7</sup> Projet de mandature 2021 – 2028 de la Région Réunion /RAPPORT/DGSG /N°111896 - Pour une excellence culturelle et sportive régionale – P. 22/32

<sup>8</sup> Fonds exceptionnel d'investissement

<sup>9</sup> Pacte de solidarité territoriale PST

En effet, il en résulte que pour les athlètes et sportifs de notre île, les déplacements aériens constituent un véritable obstacle au développement de la performance.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation où la sélection des sportifs et des athlètes locaux pour des épreuves nationales ou internationales ne se fasse sur leur capacité à payer plutôt que celle à performer, il devient urgent de réfléchir à des dispositifs adaptés.

La commission a par ailleurs pris bonne note de la **démarche régionale qui vise à positionner la coopération sportive au cœur de la politique régionale**, à travers la reconnaissance de l'importance des échanges sportifs dans l'Océan Indien. La collectivité indique répondre ainsi de manière pragmatique à la demande des acteurs du mouvement sportif en proposant **une alternative aux déplacements aériens coûteux vers la France hexagonale**. La commission souhaite cependant faire remarquer que le coût des billets d'avion augmente également sur les destinations de l'Océan Indien. A titre d'exemple, le coût de la destination des Seychelles a dépassé celui d'un Paris – Réunion. De plus, il serait nécessaire de prendre en considération les changements intervenus au niveau des dessertes régionales, certaines compagnies aériennes dont Air austral ne desservant plus des destinations de l'Océan Indien, contraignant ainsi les sportifs à ne plus se déplacer vers ces pays.

La commission estime ainsi nécessaire la mise en place d'**une véritable réflexion visant à une meilleure cohérence des dispositifs existants ou à mettre en place**, du type « guichet ou plateforme », qui accompagnerait efficacement les associations et apporterait une plus grande lisibilité sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État.

### 3 – Éducation populaire

**La commission réaffirme la nécessité de renforcer la place et le rôle de l'Éducation populaire dans notre société.** Ceci afin de permettre son déploiement à grande échelle dans de nombreux secteurs, en sa qualité de processus qui œuvre à la transformation sociale et politique, travaille à l'émancipation des individus et du citoyen, et augmente leur puissance démocratique d'agir. En effet, **la formation de citoyens libres, éclairés, dotés du libre arbitre et soucieux des grands équilibres**, paraît à la commission comme une démarche vertueuse indissociable de l'objectif lié à la création d'une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire et en phase avec la logique de soutenabilité.

Dans cette perspective, la commission encourage la Région en sa qualité de signataire de la « charte des engagements réciproques de La Réunion », à **accorder une plus grande reconnaissance au secteur de l'éducation populaire et à travers elle, aux associations réunionnaises qui contribuent quotidiennement au « faire société ».**

### 4 – Cohésion sociale

#### Dialogue interculturel

Dans la perspective de préserver et renforcer notre « vivre-ensemble » réunionnais, la commission encourage la collectivité à soutenir l'ensemble des dynamiques, réflexions et projets favorisant la mise en œuvre d'un dialogue interculturel à La Réunion. Ce dernier s'inscrirait en complémentarité du dialogue interreligieux déjà structuré et se donnerait pour finalité de contribuer au développement d'une société inclusive.

Le CCEE a par ailleurs fait le choix depuis 2022, de valoriser notre diversité culturelle à travers la célébration de la date du 21 mai (« Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement»). Outre leur contribution à la réflexion sur la notion d'interculturalité, ces journées ont également permis d'initier des dynamiques prometteuses. La première édition de cette célébration a ainsi vu la création du Conseil réunionnais pour l'interculturalité (CRI) qui regroupe une vingtaine de têtes de réseaux associatives (fédérations, coordinations...) représentatives des différentes composantes de la population réunionnaise et qui se donne pour mission d'œuvrer à la construction de ce dialogue interculturel.

Sur ce registre de la valorisation de l'identité culturelle réunionnaise, **la commission réaffirme son attachement à la mise en place d'un « Institut du monde Réunionnais ».**

## **5 – Coopération régionale**

Concernant ce secteur, **la commission réaffirme la nécessité de promouvoir, développer et soutenir une forme de coopération régionale non gouvernementale**, qui s'inscrirait en complémentarité de la coopération essentiellement institutionnelle, développée actuellement entre les états membres de la COI et des pays du bassin indianocéanique.

La commission estime que **la coopération entre les acteurs de la société civile des îles du Sud-ouest de l'océan Indien constitue un volet indissociable de tout processus de coopération régionale et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle.** Aussi, en vue de favoriser le développement de véritables relations bilatérales, multilatérales, au niveau associatif / non gouvernemental sur le plan culturel et éducatif, **la commission suggère les pistes d'interventions suivantes :**

- **constituer une base de données régionale relative aux associations et ONG (Organisations non gouvernementales) des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien en s'appuyant sur les antennes de la Région** présentes dans les différents pays de la zone. A travers leurs actions de terrain, ces antennes contribueraient à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale. Cela permettrait ainsi la constitution de bases de données qui identifieraient des interlocuteurs en responsabilité en direction du tissu associatif Réunionnais, afin d'établir des conventions d'échanges à minima bilatérales ;
- **permettre à travers le dispositif INTERREG OI, le financement de « micro-projets », probablement plus en phase avec les capacités et attentes des associations et ONGs de la zone** ainsi que **le soutien dans une proportion plus significative, à des projets associatifs s'inscrivant dans les champs de la connaissance et de la découverte mutuelle des peuples de cette partie de l'océan Indien.** En effet, les projets portés par ces structures sont souvent en deçà des seuils d'éligibilité mais sont de nature à intégrer à sa juste valeur, la dimension humaine liée à cette coopération et à conférer à ces échanges un véritable caractère de bilatéralité et de réciprocité qui donnent tout son sens à la notion de coopération régionale.  
Dans cette perspective, la commission encourage la collectivité à mobiliser également sa capacité de financement sur fonds propres.

La commission considère cependant que ces pistes d'actions impliquent la nécessité de mettre en œuvre une véritable réflexion sur les aspects liés à la mobilité et à la circulation des personnes dans la zone, à travers notamment la problématique des dessertes aériennes et celle de l'octroi des visas à destination de La Réunion.

## Commission « Audiovisuel et numérique »

*Éducation Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEÉ*

Dans la perspective de l'élaboration du prochain budget de la collectivité, la commission « Audiovisuel et numérique » propose ici quelques **préconisations et pistes de réflexions** issues de ses travaux (saisines, rapports, contributions, retours d'expérience d'acteurs de la filière...) qu'elle souhaiterait voir intégrées dans la poursuite de la stratégie régionale d'ouverture des horizons de La Réunion.

### 1 - Le secteur Numérique

La demande pour le **Chèque Numérique (Kap Numérik)** a **fortement augmenté**. Il est nécessaire de réévaluer le montant alloué afin de répondre à cette demande croissante tout en surveillant attentivement les abus potentiels de certains partenaires agréés.

Étant donné que le dispositif Kap Numérik affiche un bilan sans précédent (+ 58% d'entreprises soutenues par rapport à 2022 avec 2756 entreprises bénéficiaires suite à un afflux de demandes inédit), la commission encourage la collectivité à **l'étendre aux entreprises du secteur du numérique ne réalisant pas de site internet**. En effet, l'obstacle du code APE exclut de fait un certain nombre de sociétés qui ont également besoin de soutien au développement de leur activité web, les acteurs de la filière numérique n'étant pas tous en mesure de mettre en ligne leur propre site Internet. La commission suggère que le prochain contrat de filière prenne plutôt en compte les statuts de l'entreprise afin **d'élargir le champ d'éligibilité** et garantir une **meilleure équité** de traitement.

Concernant le **Pass numérique**, la commission se réjouit de la poursuite du dispositif malgré la liquidation d'APTIC<sup>10</sup>, société coopérative d'intérêt collectif, qui était le partenaire technique national. Elle reste cependant attentive à la solution de remplacement qui sera mise en œuvre par la collectivité. Ce dispositif d'inclusion numérique concerne plus de 200 000 Réunionnais. Il serait judicieux de **définir une solution capable d'accueillir d'autres commanditaires (publics ou privés)** tout aussi concernés que la Région Réunion, qui a été pratiquement seule à œuvrer jusqu'à présent dans ce sens. Une autre action timide sur le territoire (500 timides carnets pour autant de bénéficiaires) a été menée à l'initiative de Pôle emploi/France Travail.

### 2 - L'intelligence artificielle (IA) au service des collectivités territoriales

Conformément aux annonces du projet de la mandature, la Région a achevé le déploiement du **Très Haut Débit** et enclenché le **chantier de la cybersécurité**. S'agissant du numérique, la collectivité avait également défini des **axes de travail autour de la data et de l'IA** à savoir :

- instaurer une gouvernance territoriale de la donnée au service de la Réunion ;
- organiser annuellement un hackathon<sup>11</sup> régional ;
- structurer une démarche de partage et d'accès aux données en appui au développement de 4 filières stratégiques : tourisme, énergie, mobilité et déchets ;
- atteindre 80% de collectivités dotées d'un portail de données publiques ;
- adopter une charte éthique de la donnée et de l'intelligence artificielle.

<sup>10</sup> APTIC : Application Pédagogique des Technologies de l'Information et de la Communication

<sup>11</sup> Hackathon : événement au cours duquel des spécialistes se réunissent durant plusieurs jours autour d'un projet collaboratif de programmation informatique ou de création numérique.

Ces axes de travail relevant de avec la Stratégie Régionale Numérique en cours d'élaboration s'articule de la manière suivante :

- Axe 1 : « Le numérique pour une société solidaire et inclusive »
- Axe 2 : « Le numérique levier du développement économique »
- Axe 3 : « Le numérique pour un territoire résilient »
- Axe 4 : « Maîtriser les enjeux de la data et de l'IA »

Les progrès de la collectivité dans le domaine de la data sont indéniables, et la commission se réjouit du lancement du cycle de conférences régionales sur l'IA au service de La Réunion et de ses habitants. Elle prend par ailleurs acte de la volonté régionale d'intégrer la question de l'IA dans son futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Alors que le tissu économique local s'empare de la question de l'IA et peut compter sur le chèque numérique pour toute transition ou innovation numérique, **la commission invite la collectivité régionale à envisager une réflexion lors de ses prochains travaux** sur :

- La question **d'un déploiement durable et éthique de l'IA au sein de ses services** afin d'améliorer l'efficacité des agents et la performance de ses systèmes d'information.
- **L'effet de levier de l'IA et ses limites** sur l'amélioration du service rendu aux usagers.

La France accueillera le prochain sommet sur l'IA en février 2025. Quelle représentation des outre-mers et de La Réunion à cet événement et au sein des travaux qui y auront lieu ?

La Région ayant fait du numérique l'une de ses priorités stratégiques, elle devrait en toute logique assurer le chef de file dans **la réflexion sur l'impact de l'IA sur la société réunionnaise et son usage au service des politiques publiques** dans la droite ligne de la Nouvelle Économie - SRDEII<sup>12</sup> et sa Stratégie Régionale Numérique.

De nombreuses régions se positionnent fortement sur le sujet à l'instar de :

- La Région Île-de-France qui, au-delà de son soutien aux start-up du territoire, expérimente de nombreuses innovations pour moderniser le service public régional.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes qui soutient le projet Flavia, combinant IA et technologies propres pour adapter en temps réel les paramètres de fabrication intégrant des plastiques recyclés.
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a signé un partenariat avec Microsoft pour lancer des actions innovantes dans l'administration territoriale.
- La Région Occitanie qui a mis en place un projet d'IA pour l'emploi et la formation.
- La Cité de l'IA créée en partie par la Région des Hauts-de-France pour développer les synergies et les coopérations entre entreprises, chercheurs, et institutions sur le sujet stratégique de l'IA dans la région.

Toutes ces régions ont valorisé ces projets lors de la dernière édition de Viva Technology (VivaTech).

Enfin, il est à noter qu'en France, les offres d'emploi requérant des compétences en IA ont septuplé entre 2018 et 2023. Si cette tendance se vérifie probablement aussi à l'échelle locale, **il convient d'évaluer les possibles stratégies internes qu'adopteront les collectivités face à cette évolution**. Toutefois, il sera essentiel de **rester attentif à l'évolution du marché de l'IA**, qui pourrait se révéler aussi volatile que celui des crypto-monnaies. En outre, les avancées technologiques dans ce domaine sont si exponentielles qu'elles rendent les formations obsolètes très rapidement.

---

<sup>12</sup> Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation

### 3 – Le cinéma et les jeux vidéo

L'action régionale en faveur de la filière cinéma et audiovisuelle maintient **un rythme d'investissement soutenu**. La commission souhaite que le secteur des jeux vidéo bénéficie du même engagement et invite la collectivité à présenter une vision claire et stratégique à cet égard.

#### *Soutien à la création audiovisuelle, cinématographique et des jeux vidéo*

Le soutien régional aux créateurs de jeux vidéo, notamment à travers l'accompagnement de huit studios à la Gamescom<sup>13</sup>, le plus grand salon international du jeu vidéo, témoigne de la volonté de la collectivité de structurer et de renforcer cette filière stratégique. Cependant le recours à des fonds privés demeure indispensable pour finaliser le financement des projets.

**Sans un fonds de roulement solide**, il reste par conséquent très difficile pour les créateurs de jeux vidéo de mener plusieurs projets de front contrairement aux réalisateurs et producteurs du secteur audiovisuel et cinématographique.

La spécificité de ce modèle économique permet trop rarement aux créateurs locaux de prétendre aux aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) outre-mer étant donné le nombre de projets souvent insuffisants pour la tenue d'une commission. En 2023, sur une dizaine de dossiers déposés, aucun n'a pu être présélectionné. Et en 2024, seul un dossier a pu bénéficier du dispositif CNC d'aide à la filière jeux vidéo.

La collectivité pourrait **soutenir le développement des jeunes entreprises du secteur des jeux vidéo, du cinéma et de l'audiovisuel**, en mettant en place un **contrat d'objectifs et de moyens via la mise en place de soutiens financiers structurants sous la forme de conventions pluriannuelles**, sur l'exemple de la Direction des affaires culturelles Réunion (État) avec son programme de développement des entreprises culturelles ou du CNC avec la mise en place d'un fonds de roulement.

De telles mesures consolideraient la filière en permettant aux porteurs de projets d'être moins tributaires des délais d'instruction et de garder une constance dans leur processus de création rendu de ce fait plus viable à moyen et long terme.

La commission encourage également les services de la Région à finaliser **la dématérialisation complète des demandes d'aides pour la filière jeux vidéo**, à l'image de ce qui a été fait pour la filière cinéma et audiovisuel, afin de rendre les démarches plus efficaces pour l'ensemble du secteur des industries de l'image.

La commission souhaite sensibiliser la collectivité à **l'importance des nouveaux arrivants dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo, ainsi qu'à l'éducation à l'image**. Ces enjeux doivent être intégrés dans le futur contrat de filière, en mettant à profit les compétences variées des acteurs locaux.

S'agissant du soutien régional à l'émergence **des webtoons**<sup>14</sup>, la commission espère que la collectivité saura constituer un jury expert pour les commissions de sélection des projets au regard du périmètre exigü de cette nouvelle économie recensant très peu d'acteurs. Ce format nécessite **un accompagnement adapté propice à une filière montante** encore loin de l'envergure et de la longévité de la filière cinéma/audiovisuel.

---

<sup>13</sup> La Gamescom est un salon international consacré au jeu vidéo créé en 2009 qui s'est tenu au mois d'août dernier à Cologne.

<sup>14</sup> Le terme webtoon est une contraction de deux mots anglais, website et cartoon. Comme le laisse deviner ce nom évocateur, il s'agit de bandes dessinées numériques.

### *Accroissement de la visibilité des films et jeux vidéo produits localement*

La commission réitère ses préconisations suite à l'évaluation par la collectivité de cet axe dans le dernier rapport d'activité :

- La nécessité de poursuivre les actions de **diffusion** de films et **d'éducation à l'image**, qui bien qu'en baisse en 2023 sur l'action "ciné-clubs : cinéma et citoyenneté" du fait de la baisse de participation des établissements, connaissent un intérêt grandissant chez les jeunes. Ils y trouvent là des ressources pour aiguïser leur **esprit critique**, forger leur **citoyenneté**, renforcer **leurs représentations identitaires et culturelles**, susciter des idées de **parcours d'orientation** et des envies de professionnalisation voire **des vocations** ;
- La pertinence du soutien à la production des **télévisions locales** qui a permis l'accompagnement de 17 œuvres en 2023, contribuant ainsi à **la visibilité** des productions audiovisuelles locales qui restent encore trop peu nombreuses à l'écran.
- Il est crucial de pérenniser **des espaces d'échanges B to B et B to C**<sup>15</sup> pour les acteurs de l'industrie de l'image, en les accompagnant à **l'export** vers des **salons nationaux et internationaux incontournables**, tout en établissant un événement régional majeur pour la zone océan Indien.
- Localement, le soutien au FIFOI<sup>16</sup> (sa compétition et son marché) doit se poursuivre afin de sacraliser **La Réunion comme carrefour du cinéma et de l'audiovisuel dans l'océan Indien**.

### *Multipliation et amélioration des événements de gaming*

La collectivité a déclaré dans son dernier rapport d'activité que parmi les salons de gaming existants, la composante relative à **la valorisation de la création de jeux locaux** restait limitée. Or, elle déplorait que les discussions avec les deux organisateurs d'événements de jeux vidéo en vue d'un partenariat pour créer **un événement plus important et plus collaboratif** n'aient pu aboutir.

La commission encourage la collectivité à poursuivre **la médiation** afin d'amener les organisateurs de tels événements à envisager la meilleure solution dans l'intérêt de tous les acteurs de la filière. La commission partage en effet **le souhait de la Région d'assurer le développement du marché Réunionnais des jeux vidéo indispensable à l'essor de la filière dans le cadre qu'elle a défini**.

### *Refonte de l'Agence Film Réunion (AFR) et de la Direction de l'Attractivité du Territoire (DAT)*

L'annonce de la transformation de l'AFR et de la création de **la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo** marque une étape importante dans le déploiement de la stratégie régionale en faveur des industries de l'image.

La commission souhaite que la collectivité puisse fournir prochainement une feuille de route de ses actions concrètes et novatrices dans le cadre de la future MCJV<sup>17</sup> et permettant de voir émerger des orientations claires et apporter un souffle nouveau en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo. Il est essentiel que cette structure contribue à dynamiser la communication avec les acteurs économiques des secteurs concernés. Les attentes de la filière jeux vidéo nécessitent en effet une prise en compte des spécificités du secteur pour proposer un accompagnement adapté au même titre que pour la filière cinéma/audiovisuelle. Une communication claire sur les implications du positionnement du jeu vidéo en tant qu'axe prioritaire et le calendrier d'actions qui en découle

---

<sup>15</sup> Business to Business et Business to Consumer

<sup>16</sup> Festival international du film de l'océan Indien

<sup>17</sup> Maison du cinéma et des jeux vidéo

est nécessaire. Il est important de préciser l'état d'avancement du contrat de filière et d'en définir les enjeux spécifiques.

### *États Généraux des Industries de l'Image*

Un remaniement des aides régionales à l'image a été entrepris suite aux consultations avec les acteurs concernés. La commission encourage la collectivité à prendre en compte de manière exhaustive les retours de toutes les associations représentatives et les professionnels dans le cadre du nouveau contrat de filière. Dans le prolongement de ces états généraux, la commission regrette l'absence prolongée de l'élue déléguée aux industries de l'image sans qu'une autre personne ressource soit désignée pour porter le projet politique de la mandature sur ce secteur.

### *La Création dans les industries culturelles et créatives, héritage de la tradition orale*

Dans son rapport sur le paysage de la création cinématographique à La Réunion, le CCEE met en lumière plusieurs problématiques et formule des recommandations. La commission exhorte vivement la collectivité à les examiner attentivement et à les mettre en œuvre afin d'améliorer la préservation et le développement de notre patrimoine culturel. La commission, avec l'expertise de la Bibliothèque départementale de La Réunion s'interroge notamment sur la **préservation de la création cinématographique** et sa notion de **patrimonialisation**. Alors que la richesse de la création cinématographique et sa structuration en tant que filière professionnelle ne sont plus à prouver, quelles solutions la collectivité est-elle prête à mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine ? La commission espère que la collectivité pourra agir favorablement notamment en faveur de la sauvegarde de OI>Films, unique plateforme de VOD<sup>18</sup> de créations locales, qui a mis en pause son activité depuis le mois d'août.

Le **laboratoire des clips** est également évoqué dans le rapport comme tremplin pour les cinéastes expérimentant des formes de réalisation innovantes, avec des "œuvres à mi-chemin entre cinéma et arts visuels". La commission invite la collectivité à poursuivre son soutien aux clips dans le cadre de ses aides à l'industrie musicale. Pour préserver un niveau d'exigence élevé, elle pourrait chaque année consacrer une enveloppe spécifique à des créations plus ambitieuses. En outre, il serait important d'encourager la qualité de ces œuvres en les valorisant par l'attribution d'un prix, un bonus à l'excellence, similaire à ce qui est pratiqué au CNC.

---

<sup>18</sup> Vidéo On Demand (Vidéo à la Demande)